

Image not found or type unknown



Code du travail congé parental

Par **Bibouze**, le **26/08/2019** à **19:36**

Bonjour je viens vers vous aujourd'hui car j'ai une question me concernant, je suis en congé parental à taux plein et je reprends début novembre, je suis à temps partiel, et je souhaite depuis le début évoluer vers un temps complet, je travail au sein d'une micro crèche et j'ai su par hasard qu'une nouvelle structure aller ouvrir avec un recrutement en interne, je n'en ai jamais été informé car la société étant été vendu pendant mon congé la direction m'a clairement dit pas d'évolution possible pour moi puisque que pour l'instant ils n'ont jamais collaboré avec moi, à savoir ils ne m'ont jamais vu travailler, est ce légal ou ai je un recours possible? Merci beaucoup